

RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2020

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 09-2020 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère opportun de modifier l'article 7 – Intérêts et frais du règlement #09-2020 fixant le taux de taxation pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec présentation du projet de règlement a été donné à la séance ordinaire du 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été transmis aux membres du Conseil et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par Dominique Neault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le numéro 14-2020 modifiant le règlement 09-2020 fixant le taux de taxation pour l'année 2020 soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Sainte-Françoise.

Résolution 84-05-2020

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION

L'article 7 du règlement #09-2020 fixant le taux de taxation pour l'année 2020 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

« Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différant de celui prévu au premier alinéa. »

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Mario Lyonnais, maire

Carine Neault, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Dates importantes à retenir	
Avis de motion	7 avril 2020
Adoption du règlement	5 mai 2020
Avis public d'adoption	6 mai 2020